

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

LA VIE ARTISTIQUE :

« Madame Sans-Gêne » de Giordano à l'Opéra-Comique.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

LA VIE ARTISTIQUE

« Madame Sans-Gêne » de Giordano,
à l'Opéra-Comique.

De l'Opéra de Monte Carlo où elle fut créée cette saison avec le succès que l'on sait, *Madame Sans-Gêne* vient de passer à l'Opéra-Comique.

Nous pourrions ajouter : d'y passer avec artistes et décors, car deux des principaux rôles, et notamment le premier rôle, ont retrouvé rue Favart les mêmes interprètes qui les créèrent ici : M^{me} Davelli et M. Fontaine, dans le rôle de la Maréchale et du Maréchal Lefèvre, ont remporté de nouveau le succès dû à leur rare talent. Les autres rôles étaient tenus par M. Jean Perier (Napoléon) ; David, de Creus et Fabert.

Quant aux décors des trois tableaux, ils étaient en tous points semblables à ceux que nous admirâmes à Monte Carlo, étant signés Visconti.

La représentation de *Madame Sans-Gêne* à l'Opéra-Comique était donnée au bénéfice des Aveugles militaires et des Réfugiés des Ardennes.

La création de la belle partition du maître Giordano, à Monte Carlo, avait été donnée au bénéfice de la Croix-Rouge italienne.

Ainsi, à Paris comme dans la Principauté, notre grande scène lyrique se trouve associée à une œuvre de charité. C'est dans sa tradition.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII^e siècle.

Suite (4)

Relevons les parties les plus caractéristiques de l'inventaire concernant cette salle.

Il y avait d'abord le billard — on nous permettra d'ajouter : naturellement — qui donnait le nom à la pièce, et qui est ainsi décrit :

« Une grande table dont le dit billard est formé, avec quinze pieds de bois de chêne, tapis vert, longue 15 pans un tiers, large 7 pans. »

Puis, un certain nombre de tableaux représentant des portraits de la famille Grimaldi, quelques-uns anciens, les plus récents étaient l'œuvre du peintre Bressan.

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

Tout le reste de cette pièce, certainement vaste, était occupé par le matériel musical et par quatre grands meubles renfermant les partitions.

Du matériel pour l'orchestre on a noté :

« Deux lutrins avec des petits bras de fer pour placer la musique, l'un avec le pied de bois blanc et son trépied de noyer servant de base ; l'autre tout en noyer fait au tour.

« Un clavecin, avec sa caisse de bois blanc, long 3 pans et demi ; large, en tête, 2 pans 3 pouces et en queue 10 pouces, à moitié usé, et la caisse quasi vieille, et ses pieds de noyer faits au tour avec un petit lutrin, même bois, bon, servant au dit clavecin. »

A côté sont indiqués des tabourets, chaises à bras, cassettes, etc.

« Une boîte ou caisse pour une basse de viole, couverte de peau noire, avec serrure. »

Dans une autre partie du registre, sont notés des objets de même destination, dont la plupart figuraient déjà à l'inventaire fait après le décès du Prince précédent, notamment :

« Un soufflet avec trois petits instruments en guise de flûte à bec de buis, pour régler le ton du clavecin.

« Une basse de violon avec son archet.

« Un violon garni de nacre de perle sur le manche, fort usé. »

En outre, des bobèches, dont quelques-unes en argent, les autres en cuivre argenté ; des lutrins, des mouchettes, des porte-mouchettes.

On peut être certain que cela ne représente qu'une partie du matériel d'orchestre. Chacun des musiciens gardait par devers lui l'instrument dont il était, en quelque sorte, titulaire ; cela était légitime. Mais nous savons que des artistes peu scrupuleux s'étaient emparés soit d'instruments, soit de partitions qui auraient dû rester dans ce dépôt. Il en résulta des lacunes qui n'échappèrent pas à l'attention des magistrats chargés de dresser l'inventaire, ainsi que le démontre un paragraphe du registre que nous transcrivons :

« Après cette séance, les opérations pour l'inventaire sont suspendues. M. l'Auditeur Général, Antoine-Marie Massa, en présence du Podestat Hercule Sigaldy, et des témoins Joseph Gastaldy et Jacques La Tour, déclare être venu à sa connaissance que quelqu'un des domestiques de feu Monseigneur pourrait avoir chez soi quelques instruments et livres de musique ; on en fera la description ; on l'engage à les rendre. »

Cet avertissement ne tarda pas à produire effet.

Quelques jours après, « le sieur Jean-Baptiste Jacquet a exposé à M. l'Auditeur Général comment par ses ordres il avait ramassé plusieurs livres et papiers de musique qui étaient entre les mains de quelques domestiques du défunt ». On récupéra ainsi : « entr'autres deux tomes intitulés : 1^{er} et 2^{me} dessus de violon des opéras de M. de

Lulli. — *Le Triomphe de l'Amour*, par Lulli, 1681. — *Idylle sur la Paix* avec l'*Eglogue de Versailles*, par le même, 1685. — Ballet du *Temple de la Paix*, par le même, 1685. — *Te Deum*, de M. de Lulli, manuscrit en parchemin. — Et d'autres partitions de divers auteurs dont quelques-unes portaient sur le frontispice l'inscription : A Madame la Duchesse de Valentinois. »

Tout ne fut pas retrouvé ou restitué, puisqu'on a noté la rentrée de quelques partitions et non d'instruments.

Il convient de remarquer que la qualification de *domestiques* s'appliquait au personnel du Palais, les musiciens de l'orchestre compris. Nous verrons par la suite que le prince Antoine avait formé des musiciens indigènes ; de jeunes monégasques, des fils de ses gens de maison avaient étudié à ses frais sous des maîtres réputés, et il avait composé ainsi une troupe d'exécutants qui vivaient au Palais.

* * *

Dans cette salle de billard nous voyons encore figurer quatre grandes armoires remplies de partitions. Elles sont décrites et mesurées ainsi :

1^{re} armoire, de bois rouge, haute 7 pans un tiers, longue 4 pans 1/2, large 2 pans un tiers, fermée, scellée avec 2 cachets (1).

2^e armoire, à côté de l'autre, en noyer, haute 8 pans, longue 3 pans, large 1 pan 2 tiers, fermée, scellée par deux cachets pareils aux autres.

3^e armoire, de bois blanc, haute 7 pans un quart ; large 2 pans, longue 4 pans 7 pouces, fermée par deux cachets.

4^e armoire, de noyer, longue 10 pans 3/4 ; haute 4 pans 1/2 ; large 2 pans 8 pouces.

Dans la première armoire on avait placé les anciennes partitions acquises sous les princes précédents. Nous les avons déjà indiquées. A côté de leur titre l'inventaire ajoute la mention : *usé* ou *très usé*. C'est là aussi que se trouve un recueil de vieux ballets en manuscrit remontant jusqu'aux temps d'Honoré II.

Mais ces reliquats d'autres règnes tenaient la moindre place dans ce meuble. La plus grande partie en était occupée par les apports du prince Antoine. Et nous remarquons que de quelques

(1) *Les Tables de Comparaison entre les mesures anciennes usitées dans le département des Alpes-Maritimes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique*, rédigées par le citoyen Feroggio, publiées par ordre du citoyen Chateaufort, préfet du même département (imprimées à Nice, chez Canis et C^o, l'an ix de la République Française), indiquent que le pan de Nice valait 26 centimètres 20 millimètres et le pouce 0218 millimètres. Le pan était donc un peu plus étendu qu'en France où il valait généralement 24 centimètres. L'ouvrage que nous indiquons contient un tableau des principales localités des Alpes-Maritimes qui, toutes, se servaient des mesures de Nice. Monaco n'y figure pas, mais on peut admettre que les mesures en vigueur dans toute la région étaient appliquées par les exécutants de l'inventaire d'Antoine I^{er}.

vieux ouvrages contemporains de son père qui l'intéressaient ou qu'il voulait faire exécuter, il s'était procuré de nouvelles éditions avec les corrections, modifications, mises au point résultant de leur plus récente reprise à Paris.

Les quatre meubles renfermaient, tant par le nombre que par le choix, la plus abondante, la plus belle, la plus riche bibliothèque musicale qui put se composer alors, partitions d'opéras, de ballets, de cantates, de motets, etc., imprimées ou en manuscrit, et un certain nombre reproduites à multiples exemplaires.

L'œuvre de Lulli s'y trouvait au complet. Celle de Campra était représentée par ses meilleures parties. A côté de ces deux maîtres, figuraient tous les compositeurs français du temps et une sélection des compositeurs étrangers, surtout italiens.

Les amateurs de musique pouvaient trouver là un vaste champ d'études, le plus intelligemment, le plus libéralement composé.

Les ouvrages représentés au Palais se connaissent au nombre de parties copiées pour l'orchestre et pour les chanteurs, comprises dans le matériel d'exécution.

Dans cette série, nous trouvons des ouvrages importants, opéras ou ballets, de trois compositeurs, Lulli, Campra et Destouches.

Nous consacrerons de brèves notices à ces premières œuvres lyriques représentées à Monaco.

CHAPITRE XII.

Les œuvres de Lulli représentées au Palais sous Antoine I^{er}.

Nous commencerons par Lulli. Ici, particulièrement, il est juste de dire : A tout seigneur tout honneur. Lulli était à la fois le premier compositeur du temps et, comme nous l'avons vu, le professeur et le grand ami du Prince.

Antoine I^{er} avait l'amitié solide et durable. Dans le catalogue de sa bibliothèque musicale nous voyons figurer non seulement les opéras qui ont fait la gloire de Lulli, mais également l'ensemble de ses compositions diverses. Mentionnons notamment : neuf livres de sonates en manuscrit ; deux livres in-4° contenant des symphonies en manuscrit ; des livres de ballets et de suites ; les divertissements qu'il composa pour les intermèdes des comédies de Molière ; des fragments imprimés à Paris en 1702 ; trois livres de trios, et jusqu'à ses compositions de musique religieuse.

En ce qui concerne les grandes partitions d'opéra, nous trouvons dans ce registre qu'il en a fait exécuter quatorze à Monaco.

On doit s'étonner que quelques-unes des plus belles, des plus justement admirées et qui s'imposèrent le plus longtemps au théâtre, *Armide*, par exemple, n'aient pas été préparées pour la scène du Palais. L'explication peut s'en trouver dans l'élévation de goût du Prince qui n'aurait pas trouvé de chanteurs capables d'interpréter dignement les principaux rôles du chef-d'œuvre. Un scrupule de grand seigneur artiste aurait donc empêché l'exécution de ces opéras. Néanmoins, le Prince en possédait les partitions. D'*Armide*, que nous avons citée, il existait deux éditions : la première de 1686 et la seconde de 1725. Ayant ces partitions sous la main, il aurait donc préféré se délecter, aux séances musicales du Palais, à jouer lui-même, ou à faire jouer par ses musiciens, sur le clavecin ou sur d'autres instruments, les principales parties de l'œuvre qu'il ne pouvait réaliser dans toute sa plénitude scénique et lyrique.

(A suivre.)

PHILIPPE CASIMIR.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un acte reçu par M^e Antoine Blanc, suppléant M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, actuellement mobilisé, le treize mai mil neuf cent seize, dont une expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix juin mil neuf cent seize, vol. 134, n^o 5, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général de la Principauté de Monaco,

M. Louis MÉDECIN, fils de François, propriétaire, demeurant à la Condamine, principauté de Monaco, quartier des Révoires, a cédé à titre d'échange, à M^{me} Pauline CAPPONI, épouse de M. Pascal BIANCHI, garçon de salle au Casino de Monte-Carlo, avec qui elle demeure à la Condamine, principauté de Monaco, quartier des Révoires, et M. Louis CAPPONI, imprimeur, demeurant aussi à la Condamine, rue Saige, 8, acceptant conjointement et indivisément, chacun pour moitié,

Une parcelle de terrain, située commune de la Condamine, quartier des Révoires, d'une superficie de quarante-cinq mètres carrés quarante décimètres carrés, faisant partie du numéro 408, de la section B, du cadastre, détachée d'une plus grande propriété, pour tenir : vers le sud, au boulevard de Belgique ; vers le couchant et vers le nord, à la propriété Capponi, et vers le levant, au surplus de la propriété de M. Médecin.

Et, en contre-échange, M^{me} Bianchi et M. Capponi ont cédé et abandonné, à M. Louis Médecin,

Une parcelle de terrain, située sur la commune de la Condamine, quartier des Révoires, d'une superficie de vingt-trois mètres carrés quinze décimètres carrés, faisant partie du numéro 408, de la section B, du cadastre, détachée d'une plus grande propriété, pour tenir : vers le sud et vers le levant, à M. Médecin, co-échangiste ; vers le nord, aux consorts Verrando, et vers le couchant, au surplus de la propriété Capponi.

Cet échange a eu lieu moyennant une soulte, à la charge de M^{me} Bianchi et de M. Capponi, de deux mille cinq cent soixante-quatorze francs.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les parcelles de terrain échangées, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt juin mil neuf cent seize.

(Signé :) A. BLANC,

Suppléant M^e ALEX. EYMIN, notaire.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

BILLETS D'ALLER ET RETOUR COLLECTIFS DE VACANCES

à prix réduits, toutes classes,
pour familles d'au moins trois personnes.

Émission du 15 juin au 30 septembre, au départ de toutes gares P.-L.-M.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Arrêts facultatifs.

Validité jusqu'au 5 novembre.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

NOTA. — Il peut être délivré, à un ou à plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de vacances et en même temps que ce billet, une carte d'identité, sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.

BULLETIN DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 22 juin 1915. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 35.401, 35.595, 37.521, 37.522.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 26 juin 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 17.903 et 27.200.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 6 juillet 1915. Neuf Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 36.641, 36.642, 36.643, 37.614, 37.294, 37.295, 37.296, 37.297, 37.298.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Neuf Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 79.538, 79.539, 79.540, 79.541, 79.542, 79.543, 79.544, 79.545.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 9 juillet 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 53.592, 2.345.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 12 juillet 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 39.557, 48.061, 52.515.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 7 août 1915. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 156.731 à 156.740 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n^{os} 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 14 mars 1916. Dix Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinqèmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n^o 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 11.287 et 17.628.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Néant.